Quoi de neuf AHUN ?

N°4 – Décembre 2024

LE MOT DU MAIRE

Les fêtes de fin d'année sont arrivées. C'est l'occasion de se retrouver en famille et entre amis.

Notre bourg a revêtu ses habits de fêtes et merci encore à nos bénévoles pour les décorations confectionnées à la main.

L'association « Lou Pitchou », association des parents d'élèves de l'école primaire d'Ahun, a ouvert la voie en vous proposant de participer au deuxième marché de noël Ahunois le 13 décembre. C'est un rendez-vous magique pour petits et grands à ne pas manquer chaque année.

L'ensemble des commerçants se sont préparés, ils ont fait, sans nul doute, de gros efforts pour achalander leurs vitrines et satisfaire vos besoins.

Nos travaux d'embellissements du bourg vont bon train et tout a été fait pour que vos emplettes ne soient pas perturbées.

Je vous souhaite à toutes et à tous au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Thierry Cotiche

QUELQUES TRAVAUX ET ÉVÈNEMENTS 2024

Les travaux de la route de Limoges ont débuté fin octobre par la 1ère tranche qui entraine une déviation bien connue maintenant et devraient se terminer fin janvier 2025.

Les tranches suivantes n'entraineront pas de déviations mais simplement une circulation alternée.

Ces importants travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Etat, le Conseil départemental, l'Agence de l'eau, le fonds vert et le fonds européen.

La fin des travaux est prévue pour septembre 2025.

Les mercredis soir d'été du plan d'eau

Ahun, label ville d'accueil des véhicules d'époque

NOTRE GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE

Elle accueille entre 35 et 40 enfants de 7h30 à 9H et de 16H30 à 18H30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Alexia, Elodie et Stéphanie proposent, en plus de la surveillance des enfants, de nombreuses activités manuelles dont vous trouverez quelques illustrations ci-dessous.

- ZOOM SUR … Un agent, un métier :

Aurore Gabiache, agent d'accueil France Services

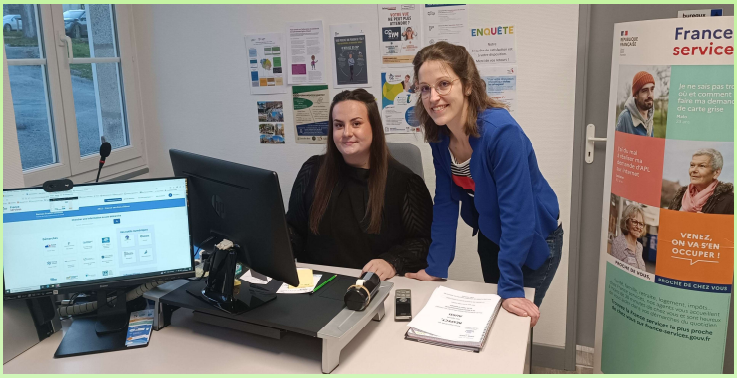

AURORE ET SA COLLEGUE PAULA

Aurore a débuté sa carrière en 2012 en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à Champagnat puis à Dontreix. En 2022, elle a souhaité se reconvertir et a rejoint la commune d'Ahun en octobre pour préparer l'ouverture de la nouvelle maison France Services le 1er décembre.

En quoi consiste l'activité d'Aurore au quotidien ?

- **Accueil et accompagnement du public sur les démarches administratives en ligne de 1er niveau**
- **Orientation vers le bon interlocuteur**
- **Animation d'ateliers numériques**

Aurore a aussi la charge du dispositif de recueil pour les titres d'identité : pièces d'identité et passeport.

Les fonctions d'Aurore nécessitent des capacités d'écoute, d'empathie et de pédagogie.

L'efficacité et la bonne humeur d'Aurore et sa collègue Paula sont appréciées par les usagers qui les rencontrent quotidiennement.

Un souhait pour l'avenir ? Aurore souhaiterait une augmentation des plages d'ouverture au public ce qui permettrait de développer la partie animation en collaboration avec les organismes partenaires.

Téléphone : 05 44 30 71 66 – Mail : ahun.mfs@orange.fr – 6 place Jacques Lagrange 23150 Ahun

Recensement de la population 2025

Pour la commune d'AHUN, le recensement se déroulera en janvier et février 2025. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à nos agents.

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser **à compter du 16 janvier 2025.**
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le recensement de la population est gratuit !

LES RÈGLES D'URBANISME

Vous souhaitez réaliser des travaux et vous ne savez pas quelles démarches effectuer ?

La commune d'Ahun est soumise au plan local d'urbanisme. Selon la nature des travaux, les formalités sont différentes. C'est pour cela que vous devez vous renseigner sur les règles d'urbanisme en vigueur, soit sur la rubrique dédiée à l'urbanisme du site « service-public.fr » soit auprès de la Mairie.

Vous trouverez ci-dessous un schéma récapitulatif.

Quelles démarches pour quels travaux ?

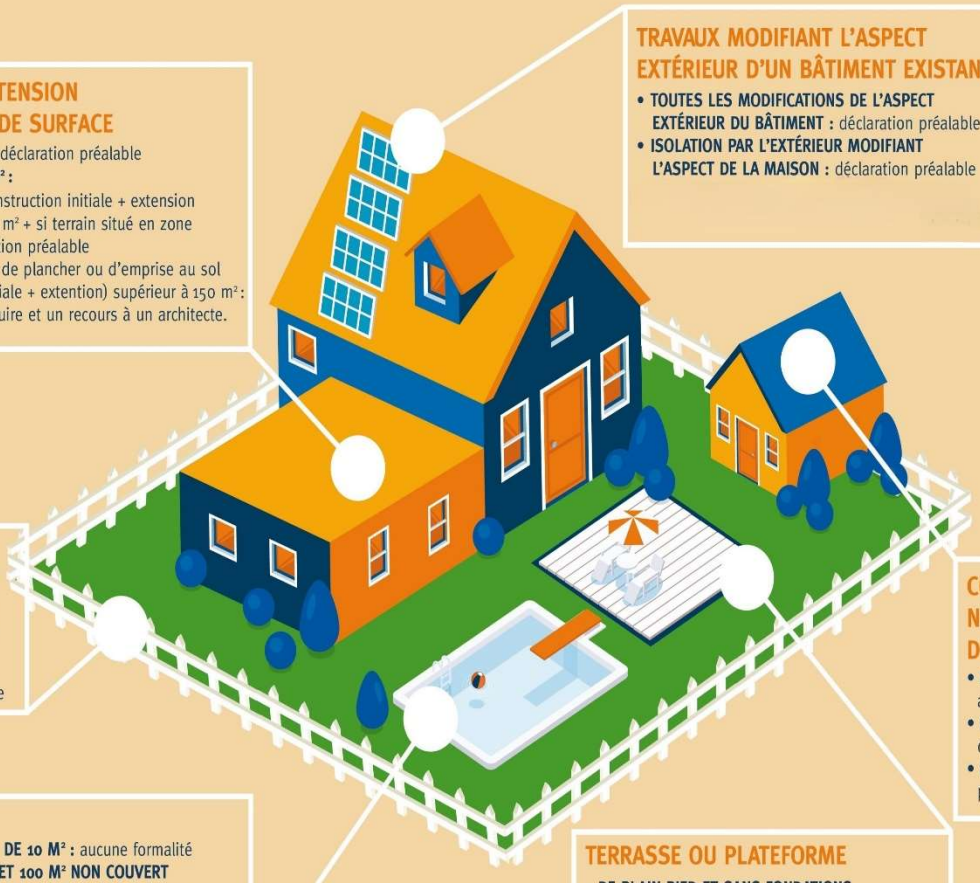

TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- **MOINS DE 20 M² :** déclaration préalable
- **ENTRE 20 ET 40 M² :**
  - Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m² + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
  - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extention) supérieur à 150 m² : permis de construire et un recours à un architecte.

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- **TOUTES LES MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT :** déclaration préalable
- **ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR MODIFIANT L'ASPECT DE LA MAISON :** déclaration préalable

CLÔTURE

PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE OU ENTRE VOISINS (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION) : déclaration préalable

CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRI DE JARDIN, ETC.

- **MOINS DE 5 M² :** aucune formalité
- **ENTRE 5 ET 20 M² :** déclaration préalable
- **PLUS DE 20 M² :** permis de construire

PISCINE

- **BASSIN DE MOINS DE 10 M² :** aucune formalité
- **BASSIN ENTRE 10 ET 100 M² NON COUVERT OU EN PARTIE COUVERT DE MOINS DE 1,80 M :** déclaration préalable
- **BASSIN DE PLUS DE 100 M² OU COUVERT DE PLUS DE 1,80 M :** permis de construire

TERRASSE OU PLATEFORME

- **DE PLAIN-PIED ET SANS FONDATIONS PROFONDES :** aucune formalité
- **POUR LES AUTRES CAS :** déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée